

COMITE DE PILOTAGE SUR LE PROJET EOLIEN DE REPOWERING DE CRIEL ENERGIES SUR LES COMMUNES DE CRIEL S/ MER ET DE ST MARTIN LE GAILLARD

COMPTE-RENDU DU COPIL N°6 DU 30/04/2026

INTRODUCTION

La société VALOREM met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du projet de rénovation du parc éolien de CRIEL ENERGIES (repowering), VALOREM a fait le choix de mener une concertation par la création d'un COmité de PILotage (COPIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, propriétaires exploitants, etc.).










Cette 6ème réunion du COPIL a débuté à 14h30 en la mairie de Saint Martin Le Gaillard, en présence de 8 participants, sur 24 inscrits (10 excusés et 6 absents), et d'une représentante du porteur de projet VALOREM ; Mme GOMES en charge du développement de ce projet. La durée prévisionnelle de la séance était de 2h.

Les membres du COPIL ont été avertis de la tenue de cette réunion par voie électronique et postale, 4 semaines avant son déroulement.











Ce COPIL avait pour objet de :

- Informer sur le process de la Demande d'Autorisation Environnementale,
- Rappeler les mesures d'accompagnement engagées, aux Conseillers Municipaux nouvellement élus,
- Informer sur la Porte Ouverte du parc éolien du vendredi 22 mai 2026 de 9h à 18h,
- Planifier les prochaines étapes.







Présent(e)s :

-  Mme Martine DOUAY – Madame La Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  Mme Alice DOYEN – Responsable Urbanisme Réglementaire, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  M Arnaud DRY – Monsieur Le Conseiller, Criel S/ Mer,
-  Mme Sophie FOUCAULT – Propriétaire et Exploitante agricole, SCEA DU MOULIN,
-  M Alain GREBOVAL – Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  M Rémi GROUT – Monsieur Le Maire, St Martin Le Gaillard,
-  Mme Françoise TARPIN – Riveraine, St Martin Le Gaillard,
-  M Stéphane TESSON – Propriétaire et Exploitant agricole, SCEA DE LA HETRAIE,
-  Mme Audrey GOMES – Cheffe de projets multi-énergies Agence Nord, VALOREM,

Excusé(e)s :

-  Mme Nadia ABIDA – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,
-  M Pascal DEVINGT – Exploitant agricole, SCEA DE LA ROSERAIE,
-  M Etienne DORP – Responsable projet ligne 400kV Petit Caux Amiens, RTE,
-  M Eddie FACQUE – Monsieur Le Président, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  M Pascal FOUCAULT – Exploitant agricole, SCEA DU MOULIN,
-  Mme Florence HOUPLAIN – Propriétaire agricole,
-  M Grégoire MACE – Inspecteur ICPE, DREAL Normandie, DREAL Normandie, – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,
-  M Éric PRUVOST – Monsieur Le Maire, Criel S/ Mer,
-  M Romain SCHILD – Animateur du SAGE de la Vallée de l'Yères, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères,
-  Mme Vanessa VERGES – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,

Absent(e)s :

-  M Florian BANVILLE – Responsable Urbanisme, Communauté de Communes Falaises du Talou,
-  Mme Asmaou COMPAORE – Chargé de mission PCAET et planification, PETR Dieppe Pays de Normandie,
-  M Arnaud DE GROMARD – Président Association, Stopéolien Bresle et Yères,
-  M Christophe FROMENTIN – Monsieur Le Président, Communauté de Communes Falaises du Talou,
-  M Damien LESAGE – Exploitant agricole, EARL DELEALICE,
-  M Arnaud MARUITE – Responsable Environnement et Cadre de Vie, Communauté de Communes Falaises du Talou.

Le registre de présence est disponible en annexe 1 de ce document.

En préambule, Audrey GOMES a remercié les membres présents du COPIL pour leur implication dans ce groupe de travail et M. Le Maire de St Martin pour la mise à disposition de sa salle en Mairie. VALOREM a aussi félicité les Conseillers présents pour leur élection et leur souhaite le plus grand succès dans les projets de territoire.

Audrey GOMES a rappelé que cette réunion était bien un moment d'échanges, et que chacun devait se sentir libre de poser ses questions au fil de l'eau.

VALOREM rappelle que les négociations foncières relèvent du domaine privé, restent confidentielles et ne pourront donc pas être abordées dans le cadre de ce COPIL. Tous les échanges sont menés pour bâtir un projet dans l'intérêt général.

L'ordre du jour a été rappelé. La réunion a duré 1h30. Un diaporama a été présenté en salle, et est disponible à ce [lien](#).



CRIEL
ÉNERGIES

Les échanges ont eu lieu dans le calme, dans une ambiance constructive, puis ils se sont prolongés autour d'un verre de l'amitié. La réunion s'est achevée à 16h30.

Un compte-rendu sera envoyé aux 24 participants, présents et absents, sous 1 mois par voie électronique. Un délai de 15 jours sera laissé aux participants pour faire part de leurs remarques à intégrer au compte-rendu. Une synthèse sera transmise aux riverains à travers une Lettre d'Informations en Septembre 2026 (Criel s/ Mer, St Martin Le Gaillard, St Rémy Bscrocourt, Etalondes, Flocques, Canehan, Touffreville S/ Eu), et sur le site internet dédié au projet : <https://www.parc-eolien-mazinghien.fr/>

De la documentation a été mise à disposition des participants : La [Lettre d'Informations n°6](#) distribuée en boîte aux lettres en Janvier 2026 des riverains de Criel s/ Mer, St Martin Le Gaillard, St Rémy Bscrocourt, Etalondes, Flocques, Canehan, Touffreville S/ Eu.

RAPPELS DU PROJET

Identité parc CRIEL ENERGIES



6 MW

121m bout de pâles



17GWh

3 700 foyers
alimentés en énergie
verte / 7 000 t CO2



15 ans

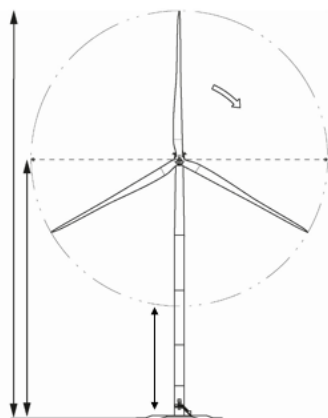
04/07/2011



Le parc éolien de CRIEL ENERGIES est composé de 4 éoliennes : E5 et E6 sur la commune de Criel s/ Mer et E7 et E8 sur la commune de St Martin Le Gaillard, pour une puissance globale de 6MW. Il fêtera ses 15 ans en Juillet 2026. VALOREM, unique actionnaire de CRIEL ENERGIES, étudie par anticipation son remplacement pour répondre à différents enjeux :

- De technologie Acciona, cette référence d'éolienne a été reprise par le leader allemand NORDEX, peu enclin à garder cette technologie dans leur catalogue de fourniture. VALEMO, filiale du groupe VALOREM, en charge de l'exploitation du parc, continue à trouver des pièces de rechange équivalentes sur le marché. Toutefois cet enjeu est à considérer pour l'avenir.
- La localisation de ce parc présente une opportunité de productible. La production annuelle actuelle est de 17 GWh, ce qui permet d'alimenter l'équivalent de 3700 foyers. Cette dernière pourrait être plus que doublée avec le même nombre de mâts.
- Le renouvellement de ce parc permettrait d'apporter de la valeur au territoire : financière (impôts et taxes, pour l'IFER celle-ci est estimée à 15,3k€/an pour Criel et 15,3k€/an pour St Martin, sur la base des indices connus de 2025), et par des mesures d'accompagnement qui seront évoquées dans la suite de la réunion.
- Par des retombées directes aux riverains, comme l'offre d'électricité verte.
- Le renouvellement de ce parc permettrait de répondre aux enjeux de la transition climatique et énergétique, pour un futur durable pour l'espèce humaine.

Gabarit des éoliennes



Hauteur max bout de pale : 165m (121m, +37%)

Diamètre rotor : 136m (82m, +70%)

Hauteur max mât : 99m (80m, +23%)

Garde au sol : 29m (39m, -10m)

Puissance max unitaire : 4,5 MW (1,5 MW, x3)

Production annuelle : 47,7 GWh (17,7 GWh, x2,7)

Coût prévisionnel : 27 M€

Les éoliennes actuelles font 121m en bout de pales.

Durant la définition du projet, il a fallu trouver un compromis entre l'acceptabilité territoriale et la protection de la faune volante, la dimension des 1ères éoliennes envisagées étaient à 150m bout de pales mais n'offraient que 26m de garde au sol (distance entre le sol et le bas de la pale), bien en deçà de la préconisation de protection de la faune volante à 30m. Ce qui a conduit à retenir un gabarit de 165m bout de pales, avec une garde au sol de 29m.

Le diamètre du rotor passerait de 82m à 136m dans ce projet.

La puissance unitaire de l'éolienne projet serait de 4,5MW. Avec le même nombre de mâts, la production annuelle pourrait être augmentée par 2,7 pour atteindre 47,7GWh/an.

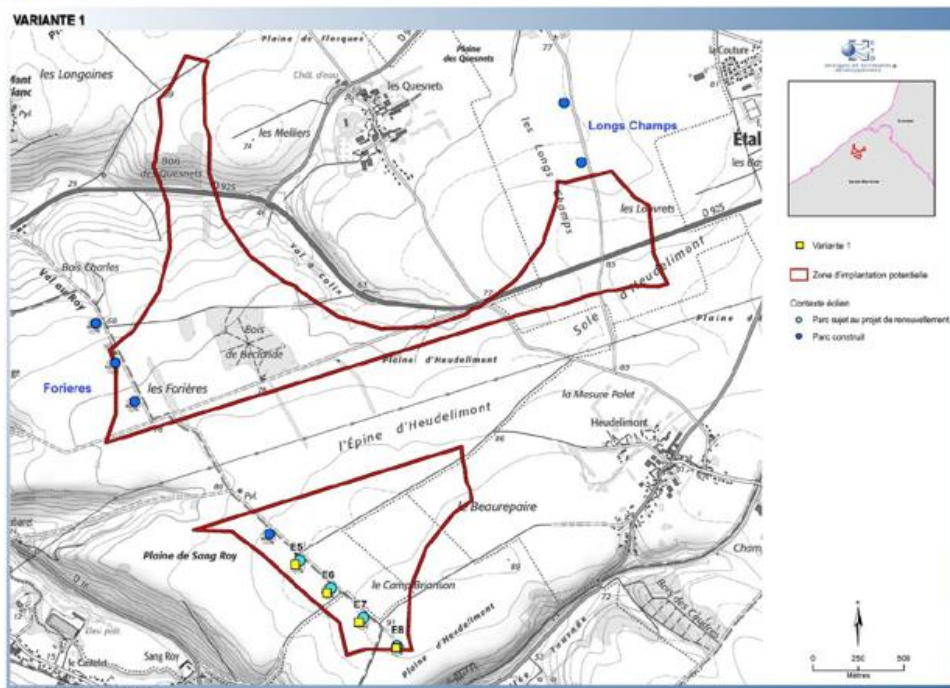
Le coût prévisionnel du projet serait de 27M€ (nouveau projet et démantèlement du parc existant).

Les différents scénarios d’implantation d’éoliennes étudiés sont décrits ci-après avec des éoliennes à 165m BDP. Chaque scénario a été réfléchi afin de maintenir une répartition équitable du nombre de mâts entre les communes de Criel S/ Mer et St Martin Le Gaillard (comme cela est le cas aujourd’hui).

La Zone d’Implantation Potentielle, zone des études pour le renouvellement de ce parc, a été dimensionnée à 500m des habitations (minimum réglementaire français) et est coupée en deux par la présence de la ligne THT existante.

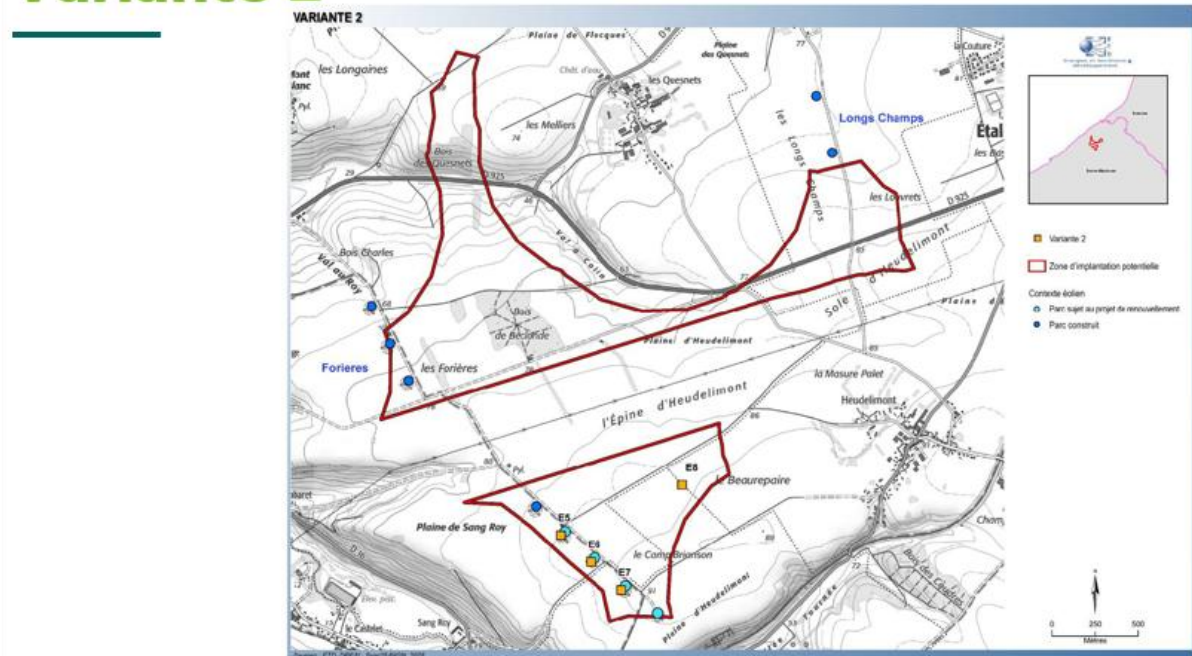
Les éoliennes de CRIEL ENERGIES se trouve dans un contexte éolien immédiat avec les 4 éoliennes de ENERGEIS DES FORIERES au Nord-Ouest et les 2 éoliennes du parc de LONGS CHAMPS sur Etalondes.

Variante 1



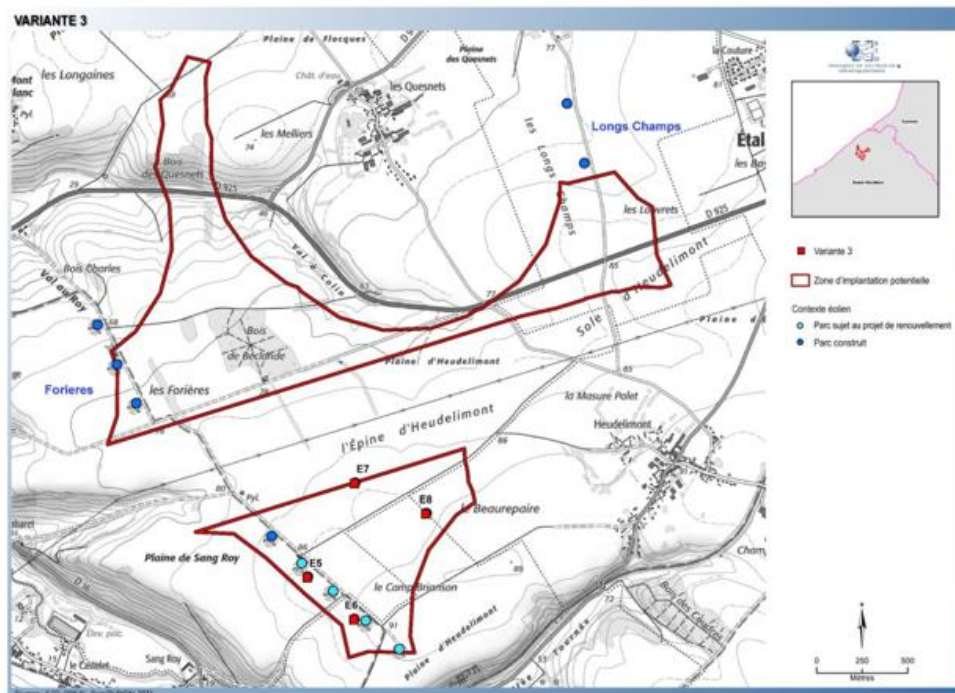
Le scénario de base du repowering serait le remplacement des éoliennes en lieu et place, il est à noter un léger décalage vers le Sud-Ouest pour éviter tout survol des pales sur le chemin existant.

Variante 2



Le 1^{er} scénario alternatif serait de déplacer l'éolienne E8 en cœur de plateau, pour plusieurs raisons : augmenter la distance entre le parc éolien et les zones boisées (vallée de l'Yères au SO et la vallée de la Tournée au SE, l'éolienne E8 actuelle étant la plus mortifère pour la faune volante depuis le suivi environnementale de 2021 à 2025), réduire l'impact visuel généré par la covisibilité de cette éolienne et le clocher de l'église classée de St Martin Le Gaillard, réduire l'enjeu acoustique le plus sensible au niveau des habitations de St Sulpice S/ Yères.

Variante 3



Le scénario suivant propose d'aller plus loin dans la considération des enjeux décrits précédemment en déplaçant l'éolienne E7 en cœur de plateau.

Il est respecté une répartition, comme aujourd'hui, de 2 éoliennes sur Criel et 2 éoliennes sur St Martin.

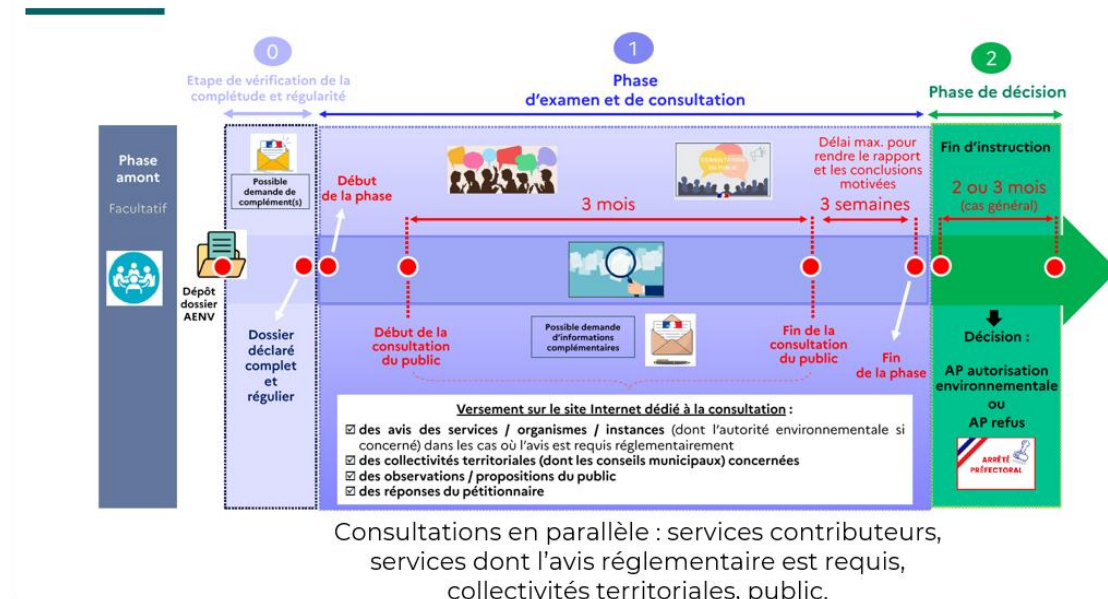
Les éoliennes E7 et E8 sont éloignées du chemin actuel qui traverse le plateau du Nord-Est au Sud-Ouest, axe de déplacement des chiroptères.

D'un point de vue paysager, cette variante offre un équilibre avec 2 lignes de 2 éoliennes.

Entre ces 2 lignes d'éoliennes, RTE construira la future ligne THT qui reliera Penly à Amiens, les distances de sécurité à respecter ont ainsi pu être étudiées et respectées en cette variante finale.

LE PLANNING

Procédure Autorisation Environnementale



La procédure d'instruction d'Autorisation Environnementale AE a évolué en Octobre 2024.

Nous avons profité de la disponibilité et des conseils des équipes de la DREAL en amont pour déposer un dossier le plus robuste possible et réduire la phase 0.

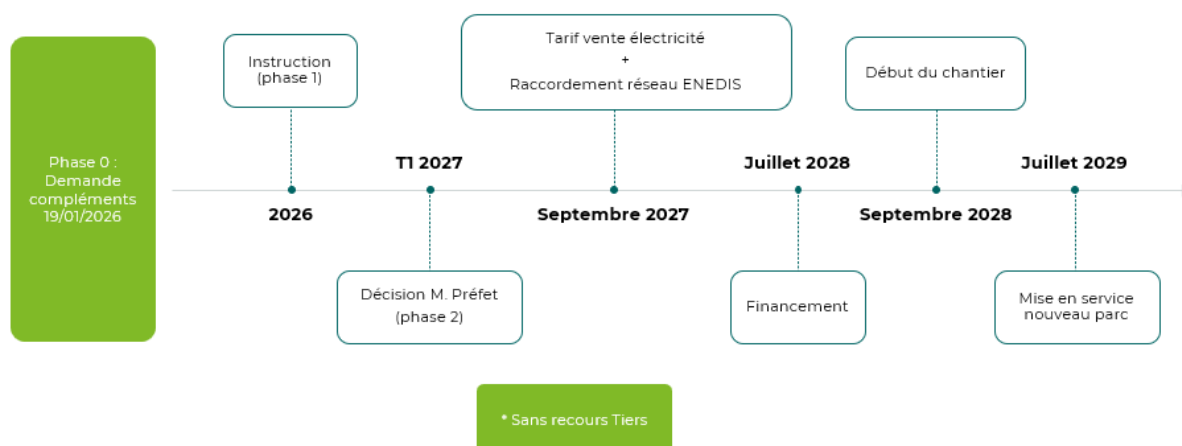
Un Inspecteur ICPE, M. MACE, a été attiré à l'instruction de notre dossier, suite à son dépôt le 15/10/2025. Il a lancé la consultation des services internes à la DREAL pour une durée d'environ un mois : biodiversité, paysagiste et énergie. Des demandes de compléments nous ont été demandées le 19/01/2026, pour attester du caractère complet et régulier du dossier.

Quand cet avis de complétude et de régularité sera prononcé, l'instruction débutera, avec la phase parallélisée d'examen (les services de l'Etat, les organismes réglementaires comme l'Armée et l'Aviation Civile, les collectivités territoriales, etc.) et de consultation (public), pour environ 4 mois. Un Commissaire Enquêteur, déjà nommé par le Tribunal Administratif, animera l'Enquête Publique. L'intégralité des informations ci-avant (les éléments du DAE, les avis émis, les compléments apportés par VALOREM, les propositions publiques, etc.) sera versée sur un site Internet dédié à la consultation. 2 réunions de consultation du public menées par le Commissaire Enquêteur encadreront l'Enquête publique : en l'ouverture et en fin.

A l'issue, le Commissaire Enquêteur émettra un rapport de toutes les observations. VALOREM aura alors 5 jours pour y répondre.

Ainsi débutera la phase de décision par M. Le Préfet, pour aboutir à travers un Arrêté Préfectoral à l'autorisation d'exploitation du projet ou à son refus (alors motivé par une atteinte à un élément protégé naturel ou paysager, ou à un désalignement avec les documents de planification locaux).

Planning projeté INCHANGE





Le planning, partagé précédemment dans le COPIL n°5 et qui était conservateur étant donné la considération de la période de réserve des élections municipales de Mars 2026, se confirme encore aujourd'hui. En effet, la réponse aux demandes de compléments est attendue par la DREAL avant le 19/05/2026, il s'en suivra une nouvelle analyse des services de la DREAL (biodiversité, paysagiste et énergie), avec émission de l'avis de complétude et de régularité, qui pourrait ainsi être prononcé en Juillet 2026.

La phase d'instruction de 4 mois débutera. Toutefois, il est à noter qu'aucune Enquête Publique n'est tenue en période estivale. Elle pourrait ainsi débuter en Septembre 2026 et se clôturer fin 2026.

La phase de décision pour une période de 2 à 3 mois se tiendrait sur le 1^{er} trimestre 2027.

Ce planning ne tient pas compte de recours de Tiers, enregistrables dans les 2 mois après la parution de l'AP.

Dans ces conditions, nous pouvons imaginer obtenir pour Septembre 2027 :

-  Un tarif de vente de l'électricité produite. CRIEL ENERGIES pourra alors répondre à un Appel d'Offres (fréquence semestrielle des AO).
-  Un raccordement au réseau Enedis, sur le Poste Source de Le Tréport où le parc éolien actuel a déjà une puissance raccordée de 6MW.

Avec tous ces éléments, CRIEL ENERGIES pourrait aller chercher les financements, dont le coût global de l'opération est estimé à 27M€ (démantèlement du parc actuel et construction du nouveau parc) – Juillet 2028. A partir de ce jalon, les mesures d'accompagnement pourraient être financées.



CRIEL
ÉNERGIES

Le chantier pourrait débuter dans la foulée, avec une mise en service 10 mois plus tard des nouvelles éoliennes (Juillet 2029). S'en suivront 4 mois de démantèlement des éoliennes actuelles et de remise en état des chemins et des parcelles agricoles.

L'objectif annoncé initialement de 2030 semble à ce jour toujours tenu (en considérant l'absence de recours de Tiers).

LES DEMANDES DE COMPLEMENTS

Les demandes de compléments formulées par la DREAL le 19/01/2026 concernent exclusivement la biodiversité : versement des résultats du suivi environnemental 2025, protection d'espèces présentes dans la zone (chauve-souris, busards, rapaces et laridés), analyse des impacts cumulés avec les projets alentours (nouvelle ligne THT et parcs éolien), justificatif du gabarit machine.

Chiroptères

Suivi environnementale 2025 :

- 35 sorties réparties du 20/05/2025 au 24/10/2025
- Mortalité sur Pipistrelle commune (3 individus) → 2 en période de parturition (période non bridée) et 1 en période de transit automnal (période bridée)

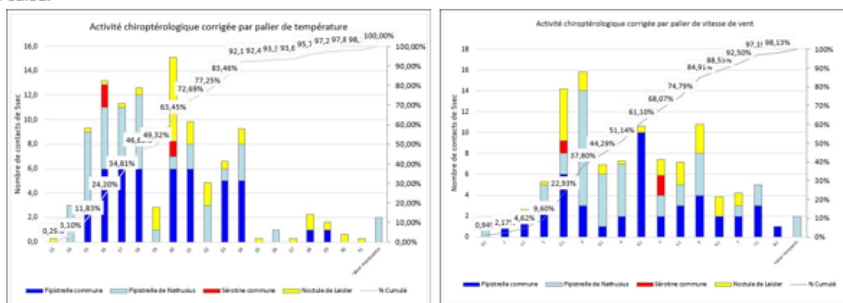
Paramètres de bridage prévus pour le futur parc :

	Période	Nuit/jour	Température	Vitesse-vent-à hauteur-moyeu	Pluie
Transit-printanier	15-mars-au-15-mai	Tranche-horaire allant-de-30-min-avant-le-coucher-du-soleil-à-30-min-après-le-lever-du-soleil	>11°C	5,5-m/s	Hors-période-de-pluie
Parturition	16-mai-au-31-juillet		>10°C	8-m/s	
Transit-automnal	01-août-au-31-octobre		>10°C	8-m/s	

Couverture activité chiroptères :

Selon données d'activités 2024 : 91 % en période de parturition et 97% en période de transit automnal (soit au-delà des recommandations DREAL)

Selon données d'activité 2025 : en cours de calcul



La DREAL a souhaité que CRIEL ENERGIES lui présente les données du suivi environnemental de 2025 au sein de la Demande d'Autorisation Environnementale :

- le suivi de la mortalité, avec le relevé du nombre de cadavres et des espèces concernées, et
- les écoutes à hauteur de nacelle, permettant de déterminer les espèces de chiroptères contactées et leur fréquentation au droit des éoliennes, en fonction des fréquences des sons enregistrés.

D'après les résultats du suivi de la mortalité 2025, le parc éolien de Criel Energies génère une faible mortalité estimée sur les chiroptères comparé à d'autres parcs.

Le bridage des éoliennes mis en place en 2025 pour préserver les chiroptères, avec des paramètres renforcés (> 10°C, < 8 m/s sur la tranche horaire allant de 30 min avant le coucher du soleil à 30 min après le lever du soleil) mis en place entre le 01/08 et le 31/10/25 s'avère très efficace.



CRIEL
ÉNERGIES

Compte tenu de la mortalité de deux individus de Pipistrelle commune en période de parturition en 2025, l'exploitant décide de mettre en place en 2026, un bridage sur la période allant du 16 mai au 31 juillet selon les paramètres suivants : > 11°C, < 5,5 m/s sur la tranche horaire allant de 30 min avant le coucher du soleil à 30 min après le lever du soleil.

Dans le cadre du renouvellement du parc et de l'évolution du gabarit des éoliennes (diminution de la garde au sol, passage de 39 m à 29 m, et de l'augmentation de la taille du rotor, passage de 82 m de diamètre à 136 m), il est proposé une implantation optimisée des éoliennes ainsi qu'une régulation du fonctionnement des éoliennes sur les périodes de transit printanier et parturition (deux cas de mortalité observés en période de parturition en 2025), afin de renforcer la mesure de réduction des impacts (bridage chiroptère des éoliennes) et de pouvoir ainsi qualifier des impacts résiduels pour les Chiroptères comme insuffisamment caractérisés.

Il est à noter qu'avec les paramètres proposés de bridage, les pourcentages de couverture d'activité chiroptérologique sont de 100% pour la période de transit printanier, 94 % pour la période de parturition et 98 % pour la période de transit automnal (nettement supérieur aux attendus de la DREAL à 90%).

Busards

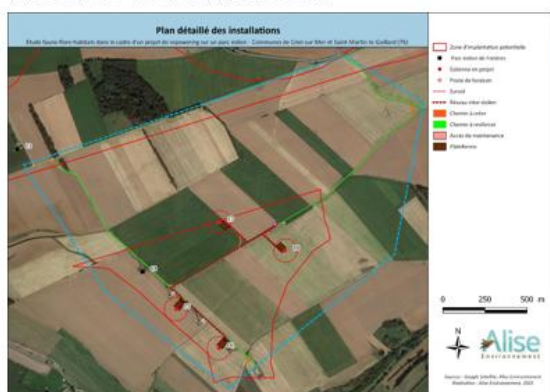


Espèce protégée, en déclin suite perte habitat « landes », niche dans plaines agricoles françaises.

Allié des Agriculteurs.

Survie : mai ponte / juin éclosion / juillet envol.

Menace de la moisson.



Une approche spécifique de suivi concerne les Busards (Busard Saint-Martin, Busard des roseaux et Busard cendré), espèce protégée en déclin, allié des agriculteurs car se nourrit essentiellement de campagnols.

CRIEL ENERGIES s'engage à mettre en œuvre une mesure en faveur de la préservation des Busards susceptibles de nicher en milieu agricole (cultures céréalières, blé, orge, escourgeon, seigle), au minimum sur les parcelles d'implantation des éoliennes et à proximité immédiate (cf. périmètre indicatif en pointillé bleu sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable**.figure ci-dessus). Une surveillance systématique de ces parcelles, à raison de 4 passages réalisés par un ornithologue entre mai et juillet pour repérer les éventuels nids, sera réalisée.

Cette action de conservation vise à pallier les impacts agricoles (moissons) sur les nichées de ces espèces en cas de nidification avérée (ponte en mai, incubation 1 mois, envol sur juillet août).

La démarche est la suivante :

- Suivi de l'activité des busards et des nichées de busards à l'aide d'un drone potentiellement équipé d'une caméra thermique, à une altitude suffisante (minimum 30 m) pour limiter le dérangement sur les couples éventuels. Un écologue (bureau d'études ou association), équipé de jumelles et d'une longue vue pourra effectuer un suivi complémentaire en cas de besoin ;
- En cas de repérage d'un nid, des échanges avec l'exploitant agricole concerné (en partenariat avec la DDTM et l'OFB si besoin) seront entrepris pour la mise en place de protection des nichées (il ne sera pas réalisé d'approche à pied dans un 1^{er} temps, afin

- d'éviter de créer un chemin d'accès aux prédateurs comme les renards). Dès la découverte d'un nid, une communication par mail et courrier est faite à la DREAL ;
- Le nid est alors balisé et l'agriculteur évite cette partie du champ lors de la moisson (une convention aura été signée avec l'exploitant agricole concerné). La formation et la sensibilisation des exploitants sur les busards et leur suivi pourront se faire par CRIEL ENERGIES (en partenariat potentiellement avec la Chambre d'Agriculture ou le GON) ;
 - Le manque à gagner (quelques dizaines de mètres carrés) sera dédommagé par CRIEL ENERGIES ;
 - En parallèle, les agriculteurs, après avoir été sensibilisés à la thématique, pourront également faire remonter la présence d'un nid à CRIEL ENERGIES, qui transmettra à l'écologue pour mise en place du balisage adapté (rubalise, ...). Le vol des busards est caractéristique de l'espèce : vol au ras des champs (pas de descente piquée) avec une silhouette en V ;
 - Un suivi du nid est effectué par l'écologue jusqu'à l'envol des jeunes ;

En cas de découverte d'un nid dans la zone de survol des éoliennes, une procédure d'arrêt des éoliennes sera mise en place en journée, jusqu'à envol des jeunes.

Enfin, une mesure d'accompagnement intitulée « MNA1 : Participation financière à une démarche globale de suivi des busards » est ajoutée par rapport au rapport initial.

Cette mesure d'accompagnement concerne la possibilité pour CRIEL ENERGIES de participer à la démarche globale de suivi des busards lancée par la Communauté de Communes de Falaises du Talou, afin d'étendre le suivi sur l'entièreté de leur territoire et d'éviter également les doublons par différents acteurs ICPE.

Pour assurer un suivi global des busards pour CRIEL ENERGIES, la Communauté de Communes des Villes Sœurs (dont dépend Criel Sur Mer) devrait alors également se lancer dans cette démarche.

Laridés et Rapaces

- Goélands : peu de mortalité (1 cas de goéland argenté en 2021) mais les contacts restent importants dans l'état initial.
- Faucons : **mesure de réduction avec l'installation de perchoirs à plus de 600m au Nord Est d'E7**, au niveau de la restauration de haies (dans le cadre d'une mesure en faveur de la gestion des eaux de ruissellement) pour le faucon crécerelle et les buses notamment, pour leur proposer des nouvelles zones de repos et de chasse.
- Mesure de **réduction de bridage agricole**, conventionnée avec les 4 exploitants agricoles.

En complément de la mesure précédente sur les busards, il est prévu l'installation de deux perchoirs, installations favorables à l'activité de chasse des rapaces et donc des busards. Ils seront positionnés à 650 et 940 m de la future éolienne E7 et localisés au sein d'un linéaire de haie et/ou fossé créé pour la gestion des eaux de ruissellement :



Dans l'analyse de l'historique du suivi environnemental disponible des parcs éoliens en service dans un rayon de 20km, environ 1/3 des mortalités brut avifaune relevées concernant les laridés.

Sur CRIEL ENERGIES depuis 5 ans, 1 seul cas de mortalité de Goéland Argenté a été observé, mais lors de l'état initial réalisé par ALISE en 2025, les contacts de Goéland ont été nombreux. De ce fait, CRIEL ENERGIES a décidé de mettre en place une mesure de protection de cette espèce.

Lors des opérations de labour :

Pour certaines espèces d'oiseaux, le risque de collision peut être mis en relation avec l'exploitation agricole, en particulier pour les laridés. Lors des opérations de labours, il est en effet fréquent d'observer ces espèces venir s'alimenter sur les parcelles.

Il est ainsi proposé de brider les éoliennes lors des opérations de labours sur des parcelles de cultures où celles-ci sont implantées et des parcelles concernées par le survol de pales, le jour de l'intervention ainsi que le jour suivant. Cette mesure permettra de limiter considérablement les risques de collision des laridés. CRIEL ENERGIES s'engage à arrêter l'ensemble des éoliennes dont les pales survolent les parcelles concernées par les travaux agricoles dans la mesure où il est prévenu par l'exploitant agricole de la date de l'intervention

Tous les laridés sont concernés par cette mesure. La mesure ne vise que l'avifaune diurne, par conséquent les éoliennes pourront fonctionner de nuit durant ces périodes.

Leur fréquentation est ainsi dépendante de la ressource alimentaire, et donc accrue lors de l'exploitation des parcelles. L'impact résiduel sera donc réduit une fois la mesure mise en place.

Lors des opérations de moisson et de fauche :

Pour certaines espèces d'oiseaux, le risque de collision peut être mis en relation avec l'exploitation agricole, en particulier pour les rapaces et grands échassiers. Lors des moissons, il est en effet fréquent d'observer ces espèces venir s'alimenter sur les parcelles.

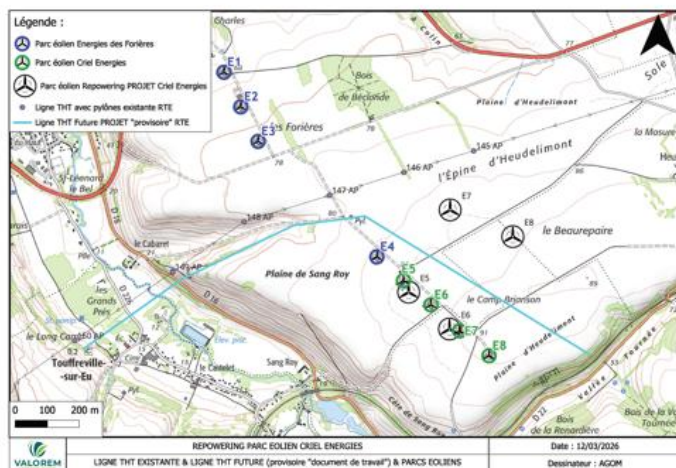
Il est ainsi proposé de brider les éoliennes lors de la moisson et de la fauche de cultures où celles-ci sont implantées et des parcelles concernées par le survol de pales, le jour de l'intervention ainsi que les 3 jours suivants.

Tous les rapaces diurnes sont concernés par cette mesure. La mesure ne vise que l'avifaune diurne, par conséquent les éoliennes pourront fonctionner de nuit durant ces périodes.

En dehors des Busards, les rapaces ne nichent pas dans les parcelles d'implantation des éoliennes. Leur fréquentation est ainsi dépendante de la ressource alimentaire, et donc accrue lors de l'exploitation des parcelles. L'impact résiduel sera donc réduit une fois la mesure mise en place. Ce constat est aussi valable pour les Busards qui, nicheurs ou non à proximité du parc, seront attirés lors des travaux dans les champs pour la recherche alimentaire.

Un accord a été établi par CRIEL ENERGIES avec les 4 exploitants agricoles des parcelles concernées par l'implantation et le survol. 2 courriers par an de rappel seront envoyés aux exploitants conventionnés, pour éviter l'oubli et pallier tout changement.

Impacts cumulés Ligne THT RTE



- Entretien des pieds de pylônes au niveau du parc renouvelé tous les 2 ans par RTE (dispositif adapté spécifiquement à cette zone)
- Balisage des 2 lignes (existante et nouvelle) au niveau de la traversée de la vallée de l'Yères et sur le plateau (dispositif adapté spécifiquement à cette zone)
- Pas de concomitance dans le calendrier de travaux entre les deux projets

Le positionnement de la future ligne électrique 400 000 V Petit-Caux / Amiens (tracé provisoire) au sein du futur parc éolien de Criel Energies, et les mesures de réduction prévues par RTE (ajout de mesures spécifiques au secteur d'étude et en considérant des travaux menés de manière non concomitante), il n'est pas à attendre de majoration des impacts propres au projet de renouvellement du parc de Criel Energies en phase chantier, sur les espèces d'oiseaux nicheurs au sol.

Concernant l'effet barrière potentiellement à attendre pour les oiseaux migrateurs et les oiseaux en déplacement local, il est prévu la mise en place d'un balisage avertissant (à l'aide de spirales) au droit de la ligne THT existante et future sur le plateau, limitant très fortement les risques de collision.

Pour les autres groupes taxonomiques, il n'est pas attendu de majoration des impacts.

Par défaut, l'entretien des pieds de pylône est à la charge de l'exploitant agricole. Concernant les pylônes sur le plateau agricole, RTE reprendra en direct cet entretien, à une fréquence abaissée de 4 à 2 ans. Le but étant de ne pas laisser d'ilots propices au développement de la biodiversité au pied des éoliennes.

Les suivis environnementaux réalisés par CRIEL ENERGIES en phase d'exploitation s'attacheront à analyser ces points. De même, RTE réalisera des suivis spécifiquement au droit de la future ligne THT.

LES RISQUES LIÉS À L'URBANISME

Conformité aux documents d'urbanisme

CRIEL SUR MER (E5, E7 et PDL) :

PLU approuvé en février 2008. E5 → zone Ae, et E7 et PDL → zone A.

Arrêt du projet de PLUih le 30/09/2025. Le PADD indique « accompagner le développement des filières énergétiques respectueuses du territoire » et « encadrer le renforcement possible des parcs éoliens terrestres existants ».

E5, E7 et PDL → zone A du PLUih

L'OAP préconise « le développement de l'énergie éolienne uniquement en renouvellement du parc existant (équivalent en nombre) ».

L'arrêt du projet est suffisant à instruire le dossier. **OK COMPATIBILITE ZONAGE ET PRESCRIPTIONS**
PLUih devant être approuvé à la prise de décision de M. Le Préfet. **EN ATTENTE**

PLU et PLUih : E5 à proximité immédiate d'un secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines. Etude Géotechnique en cours. **EN ATTENTE**

SAINT MARTIN LE GAILLARD (E6 et E8) :

PLU approuvé en décembre 2014

E6 et E8 → zone A

OK COMPATIBILITE ZONAGE ET PRESCRIPTIONS

Le projet de renouvellement éolien est conforme aux prescriptions des documents d'urbanisme de St Martin Le Gaillard.

Là où le PLU de CRIEL restreint le projet de renouvellement éolien à la hauteur actuelle des éoliennes, le projet de PLUih de la CCVS qui s'appliquera en lieu et place du PLU de Criel, permettrait de lever cette contrainte.

En effet, l'OAP préconise « le développement de l'énergie éolienne uniquement en renouvellement du parc existant (équivalent en nombre) ».

Le PLUih devra déjà être approuvé au moment de la prise de décision de M. Le Préfet sur la DAE du parc éolien, les plannings des 2 projets semblent à ce jour coïncider.

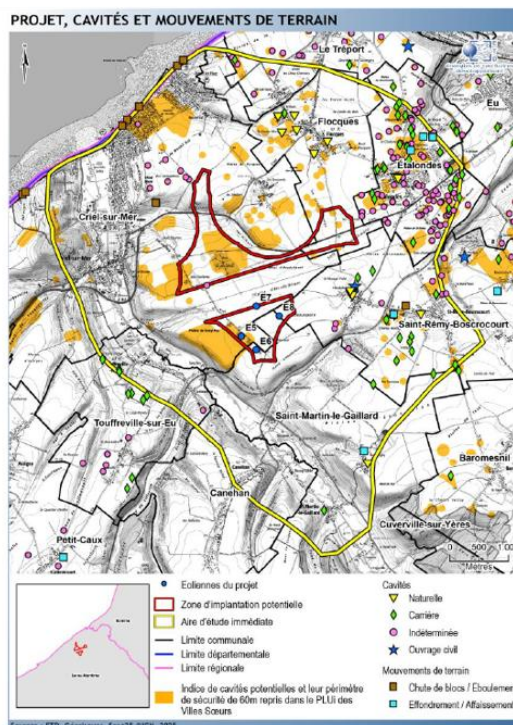
LES RISQUES DU MILIEU PHYSIQUE

Cavité souterraine

Présence de cavités souterraines possible et pouvant engendrer des effondrements de terrains.

Une cavité est identifiée sur la zone d'implantation potentielle par le BRGM.

E5 serait localisée dans le périmètre de sécurité de 60m d'un indice de cavité potentielle.



Les risques qui résident autour de ce projet sont d'ordre physique, avec tout d'abord la présence de nombreuses cavités souterraines en Seine-Maritime, et notamment pour l'éolienne E5, en limite de périmètre de sécurité (60m) d'une zone de présomption de cavité (en orange sur la carte ci-dessus).

Levée indice

56 sondages réalisés avec ALIOS :

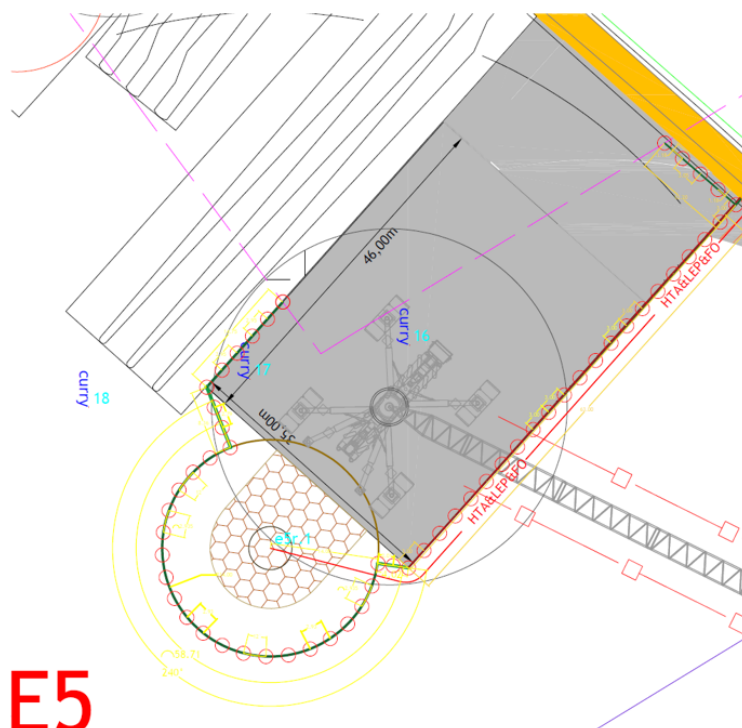
En écran entre les futures installations et l'indice de cavité.

Espacées de 3m.

Diamètre de 110mm.

Profondeur de 15m sous le toit de craie.

Protocole validé au préalable avec la DDTM 76/SPERIC/BRNT.



Un protocole de 56 sondages a été validé avec la DDTM pour lever le risque, en mode écran entre les futures infrastructures (fondations et plateforme) et la zone d'indice de cavité : espacement tous les 3m, pour un diamètre de forage minimale de 110mm, à une profondeur de 15m sous le toit de craie.

Les 56 sondages ont été rebouchés sur toute la hauteur avec du ciment, sauf sur le dernier mètre avec des billes d'argile.

Levée indice

Fin Chantier ALIOS 05/11/25.

Remise rapport Fin novembre 2025.

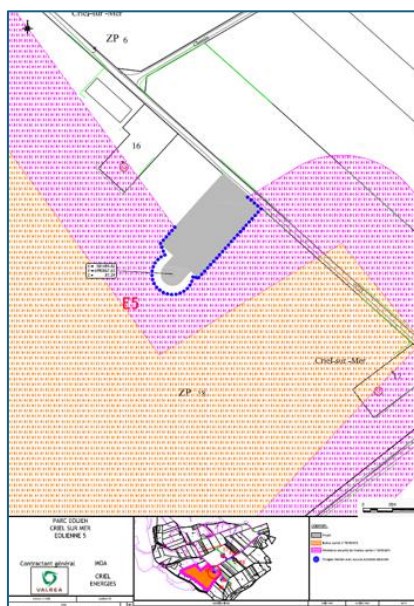
Process de levée d'indice piloté par le service Urbanisme de Criel S/ Mer :

Levée du risque et de son périmètre de sécurité le 27/01/2026, conformément à l'annexe du rapport.



Ces sondages ont été réalisés par la société experte en géotechnique éolienne, ALIOS. Ce chantier a pris fin le 05/11/2025. Le rapport d'ALIOS conclue à l'absence de cavités à ces emplacements.

M. Le Maire de Criel a arrêté en date du 27/01/26 la levée partiellement réalisée de l'indice de cavité comme sur la carte ci-après :



Ouvrages hydrauliques permanents



Le second risque de milieu physique qui réside autour de ce projet est la réponse aux exigences du SDAGE, afin de limiter les ruissellements et l'érosion : gestion des eaux de ruissellement des zones imperméabilisées, pour les ouvrages temporaires de chantier et pour les ouvrages définitifs d'exploitation, des nouvelles infrastructures et aussi pour les chemins d'accès renforcés. Le but étant d'assurer l'évacuation des eaux pour une pluie centennale, avec un débit de fuite de 2l/s/ha, sous 48h.

Ces exigences, combinées à la nature du sol « argileux », ont abouti à la définition de ces ouvrages hydrauliques de plus de 6 600m² : bassins et noues d'infiltration, fossés de collecte, merlons, surverses, haies, fossés à redents, bandes enherbées, fascines mortes.

Ces ouvrages validés sur le principe avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères restent conditionnés à l'aboutissement de la négociation foncière, qui reprendra sur juillet et août 2026.

Ces surfaces, une fois contractualisée entre CRIEL ENERGIES et les propriétaires exploitants agricoles, devront s'ajouter à l'Etude Préalable Agricole débutée par la Chambre d'Agriculture de Normandie, en parallèle de l'instruction de cette Demande d'Autorisation Environnementale.

Pour rappel, les règles d'urbanisme locales interdisent toute construction sur les axes de ruissellement identifiés, leur franchissement est possible tout en assurant leur transparence hydraulique. A l'intersection du chemin avec les 3 axes de ruissellement seraient prévus : haies, noues d'infiltration, fascines, fossés à redents.

Les promesses de Convention de Servitudes de chemins ont été validées avec les communes de St Martin le Gaillard et de St Rémy Boscrocourt. Pour la bonne réalisation du projet, il manque celle avec la commune de Criel S/ Mer. Les chemins pourront ainsi être renforcés pour la phase



CRIEL
ÉNERGIES

chantier et remis en état en fin de chantier, une indemnité annuelle sera versée à chaque commune afin d'en assurer son entretien sur la durée de vie du parc (10 000€ pour St Martin, 10 000€ pour St Rémy et 15 000€ pour Criel).

Un contournement du chemin de randonnée SANG ROY sera réalisé pendant toute la période de chantier, afin d'assurer sa continuité et sécuriser les riverains qui l'emprunteraient.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

VALOREM a partagé en séance [une vidéo](#) qui retrace l'expérience de M. Didier LEDRAIT, Maire de Longueil. Il témoigne de son expérience avec l'entreprise VALOREM et de la démarche partagée et engagée du développement d'un projet éolien par VALOREM sur sa commune.

Mesures Accompagnement

Cadre

- ➔ 85 000 € par commune (10 000€ / MW installé)
- ➔ Répondre au développement « durable » du territoire
- ➔ 3 piliers : économique / social / environnemental
- ➔ Inscription Etude Impact (description, budget)
- ➔ Faisables / Efficaces / Pérennes

Le cadre des mesures d'Accompagnement a été rappelé lors de cette présente réunion :

- 🌿 Une enveloppe de 85 000€ par commune d'implantation est dédiée à ces mesures d'accompagnement, soit 170 000 € au global. Elle sera inscrite dans le montant global du projet de repowering, qui sera levé par CRIEL ENERGIES par de la dette bancaire, à la construction du parc (horizon estimé en juillet 2028).
- 🌿 La commune de St Rémy Boscrocourt bénéficiera de mesures dans une enveloppe de 40 000€, en tant que commune avoisinante, pour en assurer son développement durable et minimiser les impacts du projet éolien.
- 🌿 Les projets répondront au développement « durable » du territoire, aux besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures.
- 🌿 Les projets contribueront à la croissance économique locale, favoriser l'inclusion sociale, protéger l'environnement et le patrimoine. Sur ce dernier volet, à travers la loi APER, le gouvernement français oriente le développement des énergies renouvelables qui modifie le paysage, vers la protection du patrimoine.
- 🌿 Ces projets (rappelés dans la suite de la réunion) sont inscrits dans l'Etude d'Impact, cela apporte au COPIL une garantie d'engagement de VALOREM. Cette contribution pourra amorcer la pompe de projets coûteux, sur du long terme. Dans un contexte de nouvelles



**CRIEL
ÉNERGIES**

équipes municipales depuis Mars 2026 et de longueur de développement de projets éolien en France, VALOREM et le COPIL sauront adapter les projets aux besoins des communes, les projets pourront alors être révisés au moment voulu (tout en restant dans l'enveloppe budgétaire définie initialement). Cette mise à jour sera officialisée par un Porté A Connaissance à M. Le Préfet.

- Les mesures doivent être faisables, des plans de mesure de leurs effets seront mis en place et tenus pendant toute la durée du parc. En exemple concret, pour une plantation de haies, afin de réduire la visibilité au parc, CRIEL ENERGIES devra signer avec le propriétaire un accord sur 30 ans pour planter cette haie et l'entretenir sur la durée.

Un appel à projets a été lancé du 13/01/2025 (COPIL n°3) au 28/02/2025. Un arbitrage a ensuite été réalisé en accord avec les communes pour retenir les mesures suivantes.

Criel s/ Mer = 85 000€

Commune	Descriptif	Montant HT €	Objectif 1er	Objectif 2i	Devis	Plan de mesure à mettre en place
Criel S/ Mer	Travaux de rénovation et de sécurisation de l'Eglise St Aubin (bât XII ème S, inscrit au titre des monuments historiques)		Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Travaux de sauvegarde du Manoir de Briançon (bât XVI ème S, inscrit au titre des monuments historiques) : rejointement murs de façades et changement des menuiseries		Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Travaux de sauvegarde du Château de Chantereine (bât XVIII ème S, inscrit au titre des monuments historiques) : rejointement murs de façades		Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Création d'une voie douce : sente piétonne entre rive droite et rive gauche de l'Yères		Protéger l'environnement			Achèvement travaux
Criel S/ Mer	Travaux de désimperméabilisation et d'aménagement résilient du Manoir de Briançon		Protéger l'environnement			Achèvement travaux



Les projets retenus pour la commune de Criel S/ Mer sont les suivants :

- 🌿 Rénovation et sécurisation de l'Eglise de St Aubin, du Manoir de Briançon et du Château de Chantereine, dans un objectif de protection du patrimoine.
- 🌿 La création d'une voie douce entre les rives gauche et droite de l'Yères, et la désimperméabilisation au niveau du Manoir de Briançon, pour protéger l'environnement.

Le détail sera transmis par VALOREM à M. Dry.



Toutes ces mesures seront suivies lors du PV d'achèvement des travaux.

St Martin Le Gaillard = 85 000€

Commune	Descriptif	Montant HT €	Objectif 1er	Objectif 2	Devis	Plan de mesure à mettre en place
St Martin Le Gaillard	Restauration du bras Nord du transept Eglise Notre-Dame	271 191,35 €	Protéger le patrimoine			Achèvement travaux
St Martin Le Gaillard	Transformation bâtiment scolaire en tiers lieu publique	154 525,04 €	Favoriser l'inclusion sociale	Protéger le patrimoine	Jean-Paul HEURTAUX (architecte Assigny) - Devis 13/06/2024	Achèvement travaux



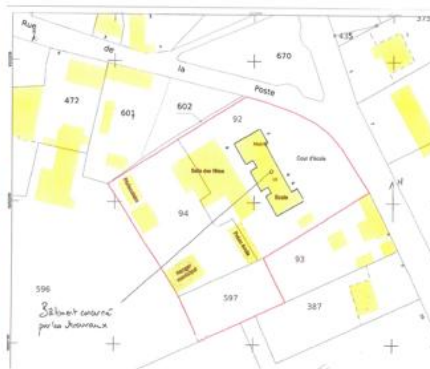
Les projets retenus pour la commune de St Martin Le Gaillard sont les suivants :

-  La restauration du bras Nord du transept de l'Eglise Notre-Dame, dans un objectif de protection du patrimoine.
-  La transformation du bâtiment scolaire en un tiers lieu publique afin de favoriser l'inclusion sociale et protéger le patrimoine.



Ces deux mesures seront suivies lors du PV d'achèvement des travaux.

St Rémy Boscrocourt = 40 000€

Commune	Descriptif	Montant HT €	Objectif 1er	Objectif 2i	Devis	Plan de mesure à mettre en place
St Rémy Boscrocourt	Rejointement bâtiment école / mairie (bât briques 19ème, 365m2 de surface). 2023 suite méréule remplacement planchers et plafonds sur 2 niveaux. Origine : fuite par capillarité entre torchis et briques.	74 583,68 €	Protéger le patrimoine	Favoriser l'inclusion sociale	EIRL Steeve Vandeville - Devis 19/02/2025	Audit énergétique avant / après
St Rémy Boscrocourt	Remplacement du chauffage fioul par PAC	35 090,27 €	Protéger l'environnement	Protéger le patrimoine	SAS Lefevre Eco Energies - Devis 29/03/2025	Audit énergétique avant / après



Les projets retenus pour la commune de St Rémy Boscrocourt sont les suivants :

-  Rejointement du bâtiment école /mairie, dans un objectif de protection du patrimoine et de l'inclusion sociale (maintien d'une école dans la commune).
-  Le remplacement du chauffage par énergie fossile par une Pompe A Chaleur, afin de protéger l'environnement et le patrimoine.

Ces deux mesures seront suivies par un comparatif d'audits énergétiques, avant et après travaux.

Dès l'obtention de l'Autorisation Environnementale, VALOREM se rapprochera des 3 communes pour signer une offre de concours, qui précisera la nature des projets et les montants associés, avec un déblocage des fonds 30 jours après la transmission par la commune du devis d'engagement et/ou de la facture, à CRIEL ENERGIES, ET après l'obtention du financement bancaire par CRIEL ENERGIES.

VALOREM invite chaque représentant élu des communes, présent en COPIL, à partager lors d'un prochain Conseil Municipal, les travaux envisagés pour l'enveloppe allouée. Le but étant d'acter ou de modifier ces derniers, avant le passage du dossier en Enquête Publique, estimée en Septembre 2026.

LA JOURNÉE PORTE OUVERTE 2026



RENDEZ-VOUS AU PIED DES ÉOLIENNES !

À l'occasion des journées "Génération Transition", VALOREM ouvre les portes du parc éolien de Criel Énergies.

FRANCE renouvelables
système électrique français

ESTRAN
Partenariat et réseau de professionnels
à l'accompagnement et au développement
d'acteurs, entrepreneurs locaux

Pour faciliter notre organisation, merci de vous inscrire auprès de :

VALOREM / Audrey GOMES
Tél. 06 21 61 64 66
audrey.gomes@valorem-energie.com
25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens



Scannez pour accéder au parc éolien via Google Maps

Sensibilisation 150 scolaires :

Ecole Georges Braque : 60 CE2-CM1-CM2
Ecol'Yères : 40 CM1-CM2
Collège Joliot Curie : 50 5ème

Sensibilisation grand public :

3 ateliers animés par l'ESTRAN et VALEMO
+
12 créneaux ascensions éolienne sur RDV !

CRIEL ENERGIES et VALOREM réitèrent une journée porte ouverte du parc éolien le Vendredi 22 Mai 2026 de 9h à 18h. Le point de rendez-vous est organisé au pied de l'éolienne E7, et l'éolienne E8 sera arrêtée et disponible à la visite en ascension. Pour des raisons de sécurité, 12 créneaux d'ascension seront encadrés et assurés par les équipes de VALEMO (2 techniciens VALEMO pour un visiteur, pour une durée d'environ 45min).

Cet évènement sera organisé avec le concours de France Renouvelables (association française de l'éolien et des énergies renouvelables) dans le cadre de son opération « Génération Transition » afin de sensibiliser les scolaires aux énergies avec l'ouverture de plusieurs centaines de parcs éolien et solaire sur toute la France. Nous recevrons sur la journée environ 150 élèves du CE2 à la 5ème (Ecole Ecol'Yères de Criel S/ Mer, Ecole Georges Braque de St Rémy Boscrocourt et Collège Joliot Curie de Mers Les Bains) pour des animations assurées par l'ESTRAN et des visites en pied de machine.



CRIEL
ÉNERGIES

La date du prochain COPIL est arrêtée au **Jeudi 05 Novembre 2026 à 14h30 en Mairie de St Martin Le Gaillard**. Une invitation avec l'ordre du jour précis vous sera transmise début Octobre 2026 (par courrier électronique et voie postale). Cette réunion sera l'occasion de partager les avancées de l'instruction de la Demande d'Autorisation Environnementale (entrée en Enquête Publique), des ouvrages hydrauliques conventionnés, de l'Etude Préalable Agricole, des mesures d'accompagnement de développement durable validées par les nouveaux Conseils Municipaux, le conventionnement de servitudes des chemins de Criel S/ Mer, le retour sur la journée Porte Ouverte du Vendredi 22 Mai 2026.




VALOREM se réserve le droit de repousser à une date ultérieure ce 7^{ème} COPIL en fonction de l'avancée de l'instruction du dossier.







**CRIEL
ÉNERGIES**

ANNEXE 1 : REGISTRE DE PRESENCE



COMITE DE PILOTAGE n°6 – 1/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
30/04/2026 – 14h30 à 16h30
Mairie St Martin Le Gaillard

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
ABIDA	Nadia	Inspectrice ICPE	DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale	Excusée
BANVILLE	Florian	Responsable Urbanisme	Communauté de Communes Falaises du Talou	Absent
COMPAORE	Asmaou	Chargée mission PCAET et planification	PETR Dieppe Pays Normand	Absent
DE GROMARD	Arnaud	Monsieur Le Président	Association Stopéolien Bresle et Yères	Absent
DEVINGT	Pascal	Exploitant Agricole	SCEA DE LA ROSERAIE	Excusé
DORP	Etienne	Responsable Projet Ligne 400kV Petit Caux / Amiens	RTE	Excusé
DOUAY	Martine	Madame La Maire	Mairie de St Rémy Boscrocourt	
DOYEN	Alice	Responsable Urbanisme Réglementaire	Communauté de Communes des Villes Sœurs	
DRY	Arnaud	Monsieur Le Conseiller	Mairie de Criel sur Mer	
FACQUE	Eddie	Monsieur Le Président	Communauté de Communes des Villes Sœurs	Excusé

COMITE DE PILOTAGE n°6 – 2/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
30/04/2026 – 14h30 à 16h30
Mairie St Martin Le Gaillard

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
FOUCAULT	Pascal	Exploitant agricole	SCEA DU MOULIN	
FOUCAULT	Sophie	Propriétaire et Exploitante agricole	SCEA DU MOULIN	
FROMENTIN	Christophe	Monsieur Le Président	Communauté de Communes Falaises du Talou	Absent
GREBOVAL	Alain	Monsieur Le 1er Adjoint	Mairie de St Rémy Boscrocourt	
GROUT	Rémi	Monsieur Le Maire	Mairie de St Martin Le Gaillard	
HOUPLAIN	Florence	Propriétaire agricole	NA	Excusée
LESAGE	Damien	Exploitant agricole	EARL DELEALICE	Absent
MACE	Grégoire	Inspecteur ICPE	DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale	Excusé
MARUITE	Arnaud	Responsable Environnement et Cadre de Vie	Communauté de Communes Falaises du Talou	Absent
PRUVOST	Eric	Monsieur Le Maire	Mairie de Criel sur Mer	Excusé

COMITE DE PILOTAGE n°6 – 3/3
 Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
 30/04/2026 – 14h30 à 16h30
 Mairie St Martin Le Gaillard

Nom	Prénom	Fonction	Structure	Signature
SCHILD	Romain	Animateur du SAGE de la Vallée de l'Yères	SMBVY	Excusé
TARPIN	Françoise	Riveraine	NA	
TESSON	Stéphane	Propriétaire et Exploitant Agricole	SCEA DE LA HETRAIE	
VERGES	Vanessa	Inspectrice ICPE	DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale	Excusé